

COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

le 1^{er} avril 2020

Depuis le début de l'épisode Covid-19, les services de l'Etat se mobilisent pour assurer la distribution de masques de protection chirurgicaux et FFP2 aux établissements de santé, aux établissements médico-sociaux ainsi qu'aux professionnels de santé libéraux et des services d'aide à domicile.

A l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, une cellule logistique est mobilisée pour assurer cet approvisionnement et combler les manques ressentis dans certains secteurs.

Au total, ce sont 5 millions de masques qui ont été livrés dans 1361 établissements sanitaires et médico-sociaux, répartis de la façon suivante :

- 3,5 millions de masques issus du stock Etat et destinés aux établissements de santé et médico-sociaux
- 1 million distribué en officine pour les professionnels de santé libéraux, issus du stock Etat
- 451 000 masques FFP2 reconditionnés, dont l'efficacité a été testée (protection jugée à minima équivalente à un masque chirurgical), recensés par l'ARS Paca.

Dans le Var : plus de 920 000 masques délivrés

- Le stock Etat : 820 000 masques

Dans le Var, une première livraison réceptionnée le 20 mars dernier au groupement hospitalier de territoire a concerné les établissements de santé publics et privés et les établissements et services médico-sociaux, les transporteurs sanitaires et les services de soins infirmiers à domicile. 160500 masques chirurgicaux et 12 150 masques FFP2 ont ainsi été distribués, soit plus de **170 000 masques** au total.

La deuxième livraison, réceptionnée le 27 mars au groupement hospitalier de territoire, a permis de déployer 399 200 masques chirurgicaux et 61 260 masques FFP2, soit **460 460** masques au total.

Concernant les professionnels de santé libéraux (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, dentistes, sages-femmes) et les services d'aide à domicile, **186 250** masques chirurgicaux et FFP2 ont été distribués aux pharmacies par les grossistes répartiteurs.

- L'action de l'ARS Paca : 100 000 masques

L'ARS Paca et la délégation départementale du Var ont réalisé des actions de soutien ciblées, sur la base de réserves constituées par récupération de dons volontaires, en direction des acteurs du système de santé (établissements médico-sociaux confrontés à des cas de Covid-19, maisons médicales de garde, réseaux de santé, professionnels de santé libéraux...).

Dans l'attente de la détermination de la doctrine nationale, la délégation départementale du Var a également accordé aux transporteurs sanitaires la mise à disposition d'un stock de masques FFP2 reconditionnés, avec le concours des établissements de santé du Var.